La Pensée et les Hommes ASBL

Cahier d'Éducation permanente

Dossier n° 2023 - 009

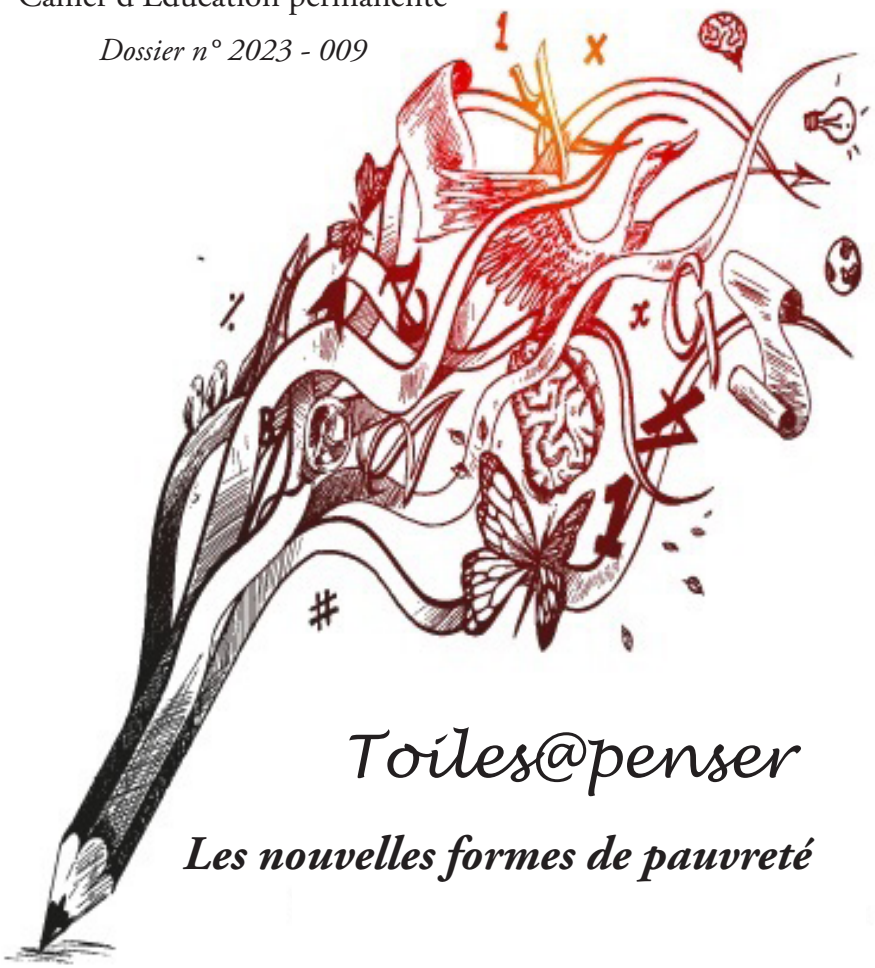

Toiles@penser

Les nouvelles formes de pauvreté

Fabienne Vermeylen

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)
Robert Hamaide, Georges Van Hout

Comité exécutif
Henri Charpentier, , Baudouin Decharneux,
Patricia Klein, Fernand Letist, Philippe Liévin,
Michèle Mignon, Claude Wachtelaer

Rubriques
Publications – Radio – TV
Colloques – Ateliers philosophiques

Secrétariat – Publications
Carmen Louis
02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be
02 650 35 90 – revues@lapenseeetleshommes.be

Médias
Fabienne Vermeylen
media@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale
Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
http://www.lapenseeetleshommes.be

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'Éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

Le montant de l'abonnement pour trois dossiers annuels et un numéro *Varia* est fixé à

81 € pour la Belgique,
117 € pour l'Europe pour la version papier, et
38 € pour la version numérique sous forme de PDF ou ePub
(ou plus pour un abonnement de soutien).

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

http://lapenseeetleshommes.be

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2023 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

n° 128 – *Notre-Dame en feu : entre émotions et symboles*
n° 129 – *T(t)emple : entre majuscule et minuscule*
n° 130 – *Chamanisme comme ouverture de conscience*
n° 131 – *Francs-Parlers 2021*

Les nouvelles formes de pauvreté[1]

Fabienne Vermeylen

Les crises qui ont jalonné les dernières années, telles que la crise financière de 2008, la crise sanitaire et la crise énergétique, ont exercé une influence profonde sur l'évolution de la société. Ainsi, on se trouve, à présent, dans un moment de bascule et de mutation. On est passé d'une conception unidimensionnelle, fondée sur l'absence de ressources matérielles, à une conception multidimensionnelle, qui intègre désormais une multitude de paramètres, notamment l'accès aux droits, aux services, et aux opportunités.

Le tout numérique

La fracture numérique persistante a évolué pour donner naissance à une forme inédite de privation, celle de l'accès à nos droits fondamentaux. Il est frappant de constater que ce qui était une simple démarche, qu'il s'agisse de se rendre dans une administration, une institution bancaire, un bureau syndical, ou d'autres services, est devenue une entreprise souvent désespérément compliquée, voire impossible.

La crise sanitaire a agi comme un catalyseur en accélérant la transition vers le télétravail et la numérisation des services. Aujourd'hui, la première réaction des administrations est de diriger les individus vers leurs portails en ligne. En dehors du fait que tout le monde ne dispose pas nécessairement d'un ordinateur ou de compétences numériques, cette démarche entraîne une perte de lien humain très précieux. La possibilité que nous avions de nous rendre à un guichet, d'échanger avec un interlocuteur, de comprendre, et peut-être même d'être guidé dans l'utilisation d'applications bancaires par un employé de banque, ou d'utiliser des services en ligne comme *Myfin* avec l'aide d'un employé administratif, a rapidement disparu.

[1] D'après enregistrement télévisé de *La Pensée et les Hommes* : *Les nouvelles formes de pauvreté*, avec Ariane Hassid, Samuel Quaghebeur, animé par Baudouin Decharneux.

Malheureusement, tout ce travail d'aide aux personnes face au numérique est déversé sur les services sociaux qui étaient déjà submergés par le travail et qui, aujourd'hui, se retrouvent avec cette charge supplémentaire.

Il ne s'agit pas de dire que l'on est contre la digitalisation, mais plutôt qu'il est nécessaire de conserver l'accès à des guichets, sans, bien sûr, devoir prendre rendez-vous en ligne, ainsi que l'accès à une permanence téléphonique.

On peut en parler comme d'une nouvelle pauvreté, parce que ça nous montre que le lien social est en train de perdre face au numérique.

L'endettement

Par le passé, une visite dans une agence bancaire était nécessaire, voire obligatoire. Cela impliquait une rencontre en personne, avoir une discussion et fournir des justifications appropriées. Aujourd'hui, la facilité déconcertante avec laquelle on peut obtenir un crédit est tout simplement ahurissante : en quelques clics sur *Internet*, on obtient un crédit financier.

La majorité légale en Belgique est fixée à dix-huit ans. Toutefois, à cet âge, il est fréquent de ne pas encore posséder toutes les connaissances pour comprendre pleinement les implications de l'octroi d'un crédit ou la responsabilité qui découle de se porter garant pour un tel engagement financier. Les conséquences de ces actes sont souvent sous-estimées. Car là où un employé bancaire se consacrait à souligner attentivement les clauses en petits caractères sur un contrat, à expliquer les effets du non-remboursement du crédit, il n'y a qu'un astérisque qui pointe vers un bas de page sur *Internet*. Malheureusement, il est courant que les personnes ne prennent pas la peine de lire les informations qui se cachent sous cet astérisque.

Les employés de service de médiation de dettes observent avec inquiétude que les personnes qui sollicitent leur aide se retrouvent désormais empêtrées dans un dédale de créances et de factures de proportions monumentales. Alors qu'il y a une dizaine d'années, lorsque des personnes arrivaient en médiation de dettes, il était souvent possible de rationaliser les finances, d'échelonner les paiements, et d'instaurer un plan de remboursement réalisable. Aujourd'hui, les personnes arrivent avec de tels gouffres financiers tellement abyssaux que, lorsqu'on évoque la part disponible dans leur budget pour le remboursement des dettes, cela relève souvent de l'utopie.

Mais il y a aussi des crédits qu'on ne parvient pas à obtenir et pour lesquels une négociation aurait pu démontrer à quel point ces crédits étaient essentiels, et qu'ils pourraient être remboursés avec succès. Malheureusement, lorsque c'est une machine qui prend la décision, guidée par des critères stricts et des algorithmes, l'issue se solde souvent par un refus catégorique.

Un exemple d'aberration administrative

Une famille assez démunie a des enfants qui suivent une scolarité. Pour pouvoir permettre au fils aîné de suivre des études supérieures, ils souhaitent obtenir une bourse puisqu'ils n'ont pas les moyens de payer ses études. Ils font la demande. On leur dit il faut le faire par ordinateur. Ils n'ont pas d'ordinateur, parce qu'ils ne sont pas assez riches pour avoir un ordinateur. Donc ils se tournent vers un service social. L'assistant social introduit la demande à l'administration et l'administration répond : « Vous ne pouvez pas avoir votre bourse parce que la demande ne vient pas de 'votre' ordinateur ».

Nous assistons à une double précarisation : d'une part, celle des individus qui voient leur situation devenir de plus en plus précaire, et d'autre part, celle des services sociaux qui sont accablés par une charge de travail en constante expansion. Car ils se retrouvent, à présent, submergés par un flux de personnes qui, par le passé, allait de service en service.

En réfléchissant à cette question, il apparaît de plus en plus clairement que les services sociaux sont en passe de devenir les acteurs principaux dans la vie de toutes les personnes concernées.

Il existe également une inquiétude, une forme de violence institutionnelle. Lorsque chaque démarche administrative ne peut être dirigée que vers un service unique, il devient préoccupant d'imaginer les difficultés qui pourraient surgir en cas de problèmes au sein de ce service. Dans ce contexte, à qui pourrait-on s'adresser en dehors de ce service ?

La précarisation de l'emploi

Aujourd'hui, le travail à temps partiel ne suffit plus, car il n'offre plus les moyens de mener une vie décente. Dans la société contemporaine, il est devenu impératif d'accéder à un emploi à temps plein. Dans de nombreux foyers, les deux conjoints sont contraints de travailler à plein temps pour parvenir à joindre les deux bouts.

On peut également observer, notamment dans le domaine du nettoyage, des travailleurs désireux de changer de métier. Souvent, ces personnes ne possèdent pas les compétences requises, mais ce secteur du travail est tellement pénible, tellement difficile qu'elles cherchent à en changer. Cette réalité ajoute une nouvelle dimension à la précarité. Un travailleur n'est plus assuré d'avoir de bonnes conditions de travail et de bonnes conditions financières qui lui permettent de vivre. Donc, être employé, être salarié ne suffit plus à avoir la garantie d'une vie convenable.

Une pauvreté future éventuelle, ce sont toutes ces plates-formes qui emploient, sans contrat de travail, des personnes pour faire des livraisons, que ce soit de livraison de comestibles ou que ce soit des taxis. Ces personnes travaillent pour une plate-forme, mais doivent rester indépendantes. Elles n'ont aucun contrat de travail et peuvent perdre leur emploi, du jour au lendemain, sur simple mauvaise évaluation du client et, donc se retrouver plongés immédiatement dans ce que l'on appelle maintenant « les nouvelles formes de pauvreté ».

Le slogan qu'on a entendu pendant des années quand on parlait de la pauvreté : « Ils n'ont qu'à travailler », on disqualifiait l'autre, parce que, soi-même, on se voyait au-dessus, vertueux par rapport à un autre qui, lui, ne l'était pas. Une façon très commode, évidemment, de se dédouaner, de dire qu'on ne leur doit rien. Aujourd'hui, on se rend compte que ces nouvelles formes de pauvreté peuvent toucher chacun d'entre nous, c'est-à-dire celui qui travaille, celui qui se dit qualifié, celui qui a un revenu… Car ce revenu peut ne pas suffire à lui garantir une vie, admettons, digne de ce nom, dans laquelle on s'identifie tous : un logement plus ou moins correct, du chauffage en hiver… Des choses toutes simples, mais des choses qui font que sans cela, il n'y a pas de vie digne de ce nom.

Conclusion

La pauvreté peut être considérée comme une violation du principe d'égalité, qui est un pilier essentiel de la démocratie. Selon ce principe, tous les êtres humains sont égaux en droit, indépendamment de leur origine sociale, de leur niveau de revenus ou de leur statut. La pauvreté est donc une forme d'inégalité, qui empêche les personnes de jouir de leurs droits et de leur pleine potentialité.

L'évolution de la notion de pauvreté pose donc un défi à la démocratie. Il est nécessaire de trouver des solutions pour lutter contre la pauvreté et garantir l'égalité des chances pour tous.

N'oublions pas que la pauvreté n'est pas l'affaire de quelques personnes, mais c'est chacun d'entre nous, chacune d'entre nous, qui peut être touché demain, au travers de lui-même, de ses proches par la pauvreté.

Nos Toiles@penser 2022

disponibles sur demande et sur notre site
https://www.lapenseeetleshommes.be

Partage

Écrire et faire vivre les mots.Partage d'expérience de deux anciens Vénérables Maîtres, Vincent De Wolf et Myriam Goosse
Valeurs partagées entre bouddhistes et francs-maçons, Myriam Goosse
Partage de la notion de « bonheur », par le Dalaï-Lama, Myriam Goose
La régulation locale favorise-t-elle le partage, la cohésion sociale et le dialogue interconvictionnel dans la commune de Waterloo ?, Myriam Goose
Le partage d'une expérience de vie, une manière de se sentir proche, Guillaume Libioulle
L'apprentissage du partage chez les tout petits, Guillaume Libioulle
Le groupe comme espace de partage, Guillaume Libioulle
Le télétravail : obstacle ou opportunité aux échanges entre collègues ?, Guillaume Libioulle
L'Œuvre royale des berceaux : le partage comme valeur centrale, Guillaume Libioulle

Qualité de la vie – Bien être

Pouvoir, autorité, hiérarchies : quelles limites ?, Michèle Mignon
« Je » est-il un autre ?, Michèle Mignon

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse **www.lapenseeetleshommes.be**, dans le Catalogue des *Toiles@penser* ou classées par année dans notre Catalogue par année.

Vous souhaitez être tenu(e) au courant de nos publications, de nos émissions radiophoniques et de nos activités ?

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
http://www.lapenséeeetleshommes.be

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons nos programmes détaillés

La Pensée et les Hommes Asbl

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 0032 (0)2 640 15 20 – 0032 (0)2 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.Be
revues@lapenseeetleshommes.be
media@lapenseeetleshommes.be

Visitez notre site
www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Fédération Wallonie-Bruxelles